



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 11/12/2025 N° D2025-100

Nomenclature : 8.5

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Signature de l'avenant N°1 à la convention d'animation du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) entre HBA et la SPL ALEC AIN.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de HBA en date du 6 octobre 2022 autorisant le président à décider de l'attribution des subventions et signer tous les documents se rapportant aux opérations liées à l'amélioration de l'habitat privé,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2024 portant sur l'élaboration du « Pacte Territorial » commun pour le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH),

Vu la décision D2025-14 du 10 février 2025 portant sur la signature de la convention d'animation du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) pour l'année 2025 avec la SPL ALEC AIN,

Considérant l'augmentation du niveau d'activité de la SPL ALEC AIN dans le cadre de ses missions d'animation du SPRH sur le territoire de Haut Bugey Agglomération, justifiant une réévaluation du nombre de jours prévisionnels initialement prévus dans la convention 2025,

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant N°1 à la convention d'animation du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) pour l'année 2025 avec la SPL ALEC AIN. Cet avenant précise les modalités de calcul de la réévaluation du montant de la subvention 2025, afin de prendre en compte l'augmentation de l'activité.

Article 2 : La présente décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

